

taux délirants. Dont la Métropole, Sassenage, Seyssins... On fait le point

emprunts toxiques !

L'exemple de la Métropole

La Métro a contracté avec Dexia trois emprunts structurés, en 2006 et 2007 (pour financer le Stade des Alpes) : un de 22 M€ basé sur la parité €/FS, un autre de 18 M€ basé sur le rapport entre la parité €/FS et €/dollar, et un dernier de 18 M€ dit "CMS 30", qui compare les taux à 30 et à 5 ans. La Métro était à l'époque présidée par le socialiste Didier Migeud, qui préside depuis 2010 la Cour des comptes, l'institution qui prodigue aux collectivités ses conseils de bonne gestion et pointe leurs manquements...

19,74 % de taux d'intérêt !

« Les taux de départ étaient respectivement de 3,57 %, 3,26 % et 3,70 %, et ces taux sont restés fixes jusqu'en 2010, résume Raphaël Guerrero, vice-président de la Métropole chargé des finances depuis 2014. Le plus risqué est le prêt de 22 M€, dont le taux est aujourd'hui de 19,74 %, tandis que le second taux est le même qu'au départ (après avoir grimpé à 8,42 % en 2011), et le 3^e taux n'a jamais bougé. Sachant que les taux du marché sont aujourd'hui de l'ordre de 2 %. » À ce jour, le capital restant dû pour chaque emprunt est, respectivement, de 17,5 M€, 14,4 M€ et 14,4 M€.

C'est en 2011 que les taux se sont envolés, et la Métro a alors décidé de payer les intérêts au taux d'usage (entre 0,5 et 0,9 %) et de provisionner le surplus. « Si on prend le prêt le plus risqué (sur la parité €/FS), on aurait dû payer, depuis 2011, plus de 8,4 M€ d'intérêt. Or, la Métro n'a payé que 366 000 € et a provisionné le

reste », dit M. Guerrero.

En mai 2013, le président d'alors, Marc Baietto, a déposé un recours en contentieux.

Christophe Ferrari, l'actuel président de la Métro, en fut le vice-président aux finances de 2008 à 2014, donc à l'époque où les taux se sont envolés : « Quand on voit aujourd'hui les conséquences de ces contrats, c'est compliqué, ou trop simple, de dire qu'on aurait nous-mêmes fait autrement. Car, en 2005-2007, personne, pas même les économistes, ne pouvait prévoir l'ampleur de la crise financière de 2008-2010, qui a fait exploser ces taux. À l'époque, l'angoisse des élus était surtout de trouver des banques prêteuses. Aujourd'hui, on a maintenant notre recours car on a des arguments et on estime qu'on a subi un préjudice qui demande réparation. Mais on a aussi approché la Sfil pour voir si une médiation était possible, et on attend les propositions de son fonds de soutien. »

Et maintenant ? « On aura les propositions de la Sfil dans les semaines qui viennent, et on verra alors si on accepte cette transaction ou si on maintient notre recours, ajoute Christophe Ferrari. Le débat sur cette décision, rester en contentieux ou accepter la proposition de transaction de la Sfil, aura lieu en conseil métropolitain quand nous aurons tous ces éléments et qu'ils auront été analysés par nos services. Le conseil pourrait donc en débattre début juillet ou à l'automne.

« Mais, au stade actuel, on est vraiment toujours dans la poursuite du contentieux. »

V.P.



« Quand on voit aujourd'hui les conséquences de ces contrats (pour financer le Stade des Alpes), c'est compliqué, ou trop simple, de dire qu'on aurait nous-mêmes fait autrement. Car, en 2005-2007, personne, pas même les économistes, ne pouvait prévoir l'ampleur de la crise financière de 2008-2010, qui a fait exploser ces taux. À l'époque, l'angoisse des élus était surtout de trouver des banques prêteuses », constate Christophe Ferrari. Photos Archives Le Du/Christophe AGOSTINI et Vincent PAILLUS



TROIS QUESTIONS À...

Gilles Kuntz
Membre du Cac 38 (*)

« Il y a, de la part des banques, tromperie sur la marchandise »

→ Vous étiez élu à la Métro, de 2009 à 2014, à l'époque où les emprunts structurés de la Métro sont devenus toxiques. Quels souvenirs en gardez-vous ?

« J'ai relu toutes les minutes des délibérations de la Métro depuis 2006 et c'est vrai que lorsque ces emprunts (qui deviendront toxiques) ont été contractés, personne, au conseil de la Métro, n'a évoqué le risque de contracter de tels emprunts. Le débat tournait alors autour de deux questions : le volume de l'emprunt et le fait que cela finance la construction du Stade des Alpes. Raymond Arvillier, au nom du groupe EGC (Écologie et gauche citoyenne), s'est demandé pourquoi Geneviève Fioraso, vice-présidente socialiste aux finances, voulait que la Métro emprunte pour 120 M€ alors que les besoins de financement par emprunt étaient de l'ordre de 70 M€. L'opposition de droite avait sur ce point exactement le même avis que le groupe EGC. Le groupe EGC se battait aussi contre cet emprunt car il devait servir à financer la construction du Stade des Alpes, qui devait au départ coûter 25 M€ et qui a fini par coûter 75 M€... »

→ La Métro n'est pas la seule à avoir foncé tête baissée sur les emprunts structurés, bien d'autres collectivités ont fait de même, non ?

« D'après nos informations, une cinquantaine de collectivités ont souscrit des emprunts toxiques en Isère, dont une trentaine avec Dexia. On peut citer, notamment : la Métro (65 M€), Seyssins (3 M€), Moirans (5 M€), Grenoble (4 M€), Sassenage (4 M€), Vaujany (33 M€), Allevard (5 M€), Vizille (2,5 M€)... »

→ Pensez-vous que ces collectivités, dont la Métro, doivent aller au contentieux ou accepter la transaction du fonds de soutien de l'État ?

« Il y a, bien sûr, la responsabilité des élus, mais il y a très souvent, de la part des banques, tromperie sur la marchandise. À l'époque de ces prêts structurés, il y a même une banque qui proposait un prêt appelé "Tofix" alors que son taux n'était pas fixe du tout ! Aujourd'hui, c'est plus difficile de gagner en justice, avec la loi disant qu'on ne peut plus invoquer l'absence d'indication du TEG (taux effectif global) pour faire annuler un emprunt. Nous, on a toujours demandé qu'un procès soit fait contre Dexia, car les dettes sont au final payées par les contribuables, or, ce ne sont pas eux qui doivent payer les pots cassés.

Au niveau national, c'est le PS qui a poussé à la création du fonds de soutien, lequel intervient pour aider la collectivité à rembourser l'indemnité de remboursement anticipé (Ira). Mais même avec la participation du fonds de soutien, ça reste ruineux pour les collectivités : selon les cas de figure, une collectivité à qui il reste 20 M€ de capital à rembourser pourrait devoir verser plus de 50 M€ pour sortir de ce contrat... et serait donc obligée de faire un nouvel emprunt très important. »

Recueilli par V.P.

Le maire de Sassenage : « C'est aux banquiers de payer, pas aux contribuables ! »



Christian Coigné ira « jusqu'au bout » dans ce combat. Photo Le Du/Archives

La Ville de Sassenage a contracté auprès de Dexia deux prêts – pour un total de 8,8 millions d'euros – dont un est un emprunt toxique de 4,5 millions d'euros. « Dexia proposait à l'époque, se souvient Christian Coigné, maire, de renégocier des prêts qu'on avait contractés en 1997, soit-disant plus favorables. Ce n'était pas pour investir mais pour n'avoir plus qu'un seul prêt. »

Jusqu'en 2009, Sassenage payait donc 170 000 euros par an d'intérêt. Sauf que les taux ont flambé et les intérêts sont passés à 500 000 euros par an. « Aujourd'hui, c'est même

900 000 euros ! », se scandalise Christian Coigné. « Nous avons essayé de négocier mais Dexia a même refusé de me recevoir. J'ai alors demandé à la Chambre régionale des comptes de me donner son avis. Pour elle, le dossier était clair, il y avait tromperie. La commune arrête alors de payer les intérêts et le bloque depuis sur son budget. »

Aujourd'hui, nous avons provisionné 4 millions d'euros, au cas où... » Au cas où Sassenage perd son procès. « Nous avons porté plainte pour tromperie et dol parce qu'ils nous ont raconté n'importe quoi. Ils savaient, nous, non. Dexia

était notre conseiller financier et connaissait parfaitement notre situation. Parce que Dexia a fait du lobbying, le gouvernement a changé la loi et nous n'avons pas pu attaquer sur le TEG (taux effectif global). Mais pour le reste, c'est une tromperie. »

Verdict le 13 mai

Le 14 mars, Christian Coigné est allé plaider au tribunal à Paris. Le verdict devrait être rendu le 13 mai. « Si nous gagnons, c'est le jackpot et nous gardons les intérêts éparpillés. Sinon perdons, nous ferons appel. J'irai jusqu'au bout ! C'est aux banquiers de

payer, pas aux contribuables ! C'est d'ailleurs pour cela que j'ai refusé le recours au fonds de soutien de l'État. »

Le maire de Sassenage s'est appuyé, dans toutes ses décisions, sur des experts. Le fonds de soutien de l'État lui aurait permis de sortir de cet emprunt toxique, mais « ça nous aurait coûté plus de 7 millions. En plus, c'était l'inconnu : l'aide dépendait du nombre de communes y ayant recours. Incertitude pour incertitude, Christian Coigné a choisi le combat : « Je resterai debout face aux banques. »

Katja CAZOT

Pour sortir de son emprunt toxique de 2 M€, Seyssins a accepté d'en payer le double !

Non, Fabrice Hugelé, maire de Seyssins, ne regrette pas d'avoir renégozié l'emprunt pour en sortir, plutôt que d'avoir tenté un recours en justice. Et pourtant, dans un contexte financier déjà contraint, Seyssins a résolu dans la douleur une équation qui pèsera sur les prochaines années.

Alors qu'il lui restait 2 089 660 € de capital à rembourser, la commune devra en plus verser 5 400 000 € de frais de remboursement anticipé, même si, en acceptant cette voie et en renonçant à ester en justice, Seyssins bénéficie de 3 M€ issus du fonds de soutien de l'État.

Il n'empêche, ce sont bel et bien plus de 4 M€ que la commune devra sortir dans un dossier symboliquement fort, puisque cet emprunt toxique avait été contracté sous la mandature de Didier Migeud,

aujourd'hui président de la Cour des comptes. « On est passé d'un emprunt toxique à une dette pourrie », dira le conseiller municipal d'opposition Bernard Lucotte. « À ce niveau-là, ce n'est plus un refinancement mais du surendettement », lance l'ex-adjoint François Gillabert.

Si la majorité a acté ce refinancement en conseil municipal début janvier, les commentaires sont moins conciliants en coulisses : « Ces banques ont des méthodes de voyous », souffle un élu de la majorité.

Ancien maire, Michel Baffert, qui avait succédé à M. Migeud, eut ce mot : « Ceux que l'on traite de voyous, c'était la Caisse des dépôts devenue Dexia, donc l'État. Ce n'est qu'en 2010 que l'on a compris qu'il était derrière ces fonds. »

J.-B.V.



Maire de Seyssins et vice-président de la Métropole, Fabrice Hugelé a préféré le règlement financier au recours judiciaire. Photo Le Du/J.-B.V.

(*) Le Collectif pour un audit citoyen de la dette publique - Isère (Cac 38) regroupe des associations et des partis qui veulent travailler sur la dette. C'est lui qui organise la conférence-débat avec Patrick Saurin, ce soir, à 20 heures, à la Maison du tourisme de Grenoble, sur le thème "Face aux arnaques des banques : résistance !" Outre les emprunts toxiques, seront aussi évoqués la dette grecque et la situation des lanceurs d'alerte, alors que se tient actuellement, au Luxembourg, le procès d'Antoine Deltour (affaire Luxleaks).